



COMMUNE
DE
1565 VALLON

ASSEMBLEE COMMUNALE

Procès-verbal de la séance du 12 décembre 2023

- Début de séance** : 20 h 01
- Présidence** : Madame la Syndique, Isabelle Guerry
- Local** : « La Chaumière »
- Présence** : 27 personnes, 5 membres du Conseil communal, Madame Jessica Bourgeois, Boursière communale, et Madame Floriane Bourdilloud, Secrétaire communale ad-intérim.
- Convocation** : Conformément à la LCo du 25 septembre 1980, modifiée le 11 février 2009 – Insertion dans la Feuille Officielle n° 48 du 01.12.2023 – Affichage au pilier public depuis le 27.11.2023 – Distribution d’avis « Tous ménages » au village, le 27.11.2023, par le Vallon-Nouvelles n° 9 de novembre 2023

Tractanda :

1. Procès-verbal de l’Assemblée communale ordinaire du 30 mai 2023 (ce dernier ne sera pas lu. Il est disponible sur le site internet de la commune et auprès de l’administration communale)
2. Budget 2024
 - 2.1 Budget de fonctionnement
 - 2.2 Budget des investissements
 - 2.3 Rapport de la Commission financière
 - 2.4 Approbation du rapport de la Commission financière
 - du budget de fonctionnement
 - du budget d’investissement
3. Règlement du Cimetière
 - 3.1 Présentation et approbation (ne sera pas lu étant à disposition auprès du Secrétariat communal ainsi que sur le site Internet de la Commune sous réserve de l’art. 7 al. 3 RELCo)
 - 3.2 Rapport de la Commission financière
 - 3.3 Approbation
4. Nomination de deux nouveaux membres à la Commission financière
 - 4.1 Proposition de candidats
 - 4.2 Vote
5. Divers
 - 5.1 Réponses aux questions de l’Assemblée communale précédente
 - 5.2 Parole aux citoyens

Scrutateur : Monsieur Bastien Collaud

Excusées : Madame Sandrine Baeriswyl
Madame Sandrine Chardonnens

Procès-verbal : Madame Floriane Bourdilloud, Secrétaire communal ad-intérim

Le tractanda est approuvé par l'Assemblée communale.

1. Procès-verbal de l'assemblée communale ordinaire du 30 mai 2023

Madame Isabelle Guerry, Syndique, précise que, comme indiqué dans le tractanda, le procès-verbal de l'Assemblée communale du 30 mai 2023 ne sera pas lu. Il était disponible sur le site internet communal ainsi qu'auprès de l'administration communale.

Madame Isabelle Guerry met en discussion le procès-verbal

Monsieur Nicolas Chardonnens signale une modification à apporter dans le précédent procès-verbal au point 6. Nomination de deux nouveaux membres à la Commission d'aménagement du territoire dans le 1^{er} paragraphe « *Madame Isabelle Guerry, Syndique, remercie Messieurs Olivier Ballaman et Pierre Waser pour leur dévouement et leurs nombreuses années au sein de la commission financière* » Il s'agit de la commission d'aménagement du territoire et non pas de la Commission financière. Mme Isabelle Guerry, remercie M. Nicolas Chardonnens pour sa remarque et signale que la correction sera apportée.

Madame Isabelle Guerry passe au vote pour l'approbation de ce dernier.

Pour : 25

Contre : 0

Abstention : 7

Le procès-verbal est approuvé à la majorité.

Madame Isabelle Guerry remercie Madame Carine Celato, Secrétaire communale, pour la rédaction du procès-verbal.

2. Budget 2024

Madame Isabelle Guerry donne la parole à Madame Jessica Bourgeois, Boursière communale.

Madame Jessica Bourgeois, en préambule de la présentation détaillée du budget, rappelle les principaux changements liés à MCH2.

Tout d'abord, la réévaluation du patrimoine administratif effectuée ainsi que la répercussion de celle-ci sur les amortissements.

Il est rappelé à la population que la réévaluation des actifs immobilisés n'avait pas été effectuée lors de l'établissement du budget 2023 ce qui rend le comparatif des amortissements impossible entre le budget 2023 et le budget 2024.

Ensuite, dans le but d'améliorer le plan comptable suite à la mise en place de MCH2 en 2022 et afin d'être le plus rigoureux possible, Madame Jessica Bourgeois, boursière communale indique que de nouveaux comptes ont été créés et d'autres reclassés. Ceci implique un historique entre les comptes 2022, le budget 2023 et le budget 2024 parfois difficile à établir. Cette situation est transitoire et permettra d'ensuite évoluer sur des bases solides.

Pour étayer ces propos et pour par la même occasion répondre à une question posée par Monsieur Cyrille Joye lors de l'assemblée communale de mai 2023, Madame Jessica Bourgeois, présente les améliorations et modifications effectuées par exemple avec le compte « Cotisations et dons ».

En effet, afin de rendre la lecture plus aisée et détaillée des différentes contributions communales aux associations régionales, sociétés et manifestations locales, plusieurs comptes ont été créés.

Suite aux différentes explications et avant de passer à la lecture du budget, la parole est donnée à Monsieur Gilles Vullièrme, Conseiller communal pour expliquer l'augmentation du taux de travail de la boursière communale.

En effet, Madame Jessica Bourgeois a ressenti une surcharge de travail avec la mise en place de MCH2, le Conseil communal lui a donc proposé, après validation de la commission financière, d'élever son taux de travail de 10% et de passer de 30% à 40% à partir du 01.11.23. Cette situation sera réévaluée l'année prochaine pour réajustement si nécessaire.

2.1 Budget de fonctionnement (annexe 1)

Madame Jessica Bourgeois passe en revue les différentes rubriques.

Administration générale : Monsieur Bruno Baechler demande ce que comprend le poste « repas de fin d'année et présents » et si ce montant de CHF 1'000.00 est en plus des jetons de présences. Madame Jessica Bourgeois, explique que comme indiqué plus tôt ceci est un nouveau compte créé afin d'étoffer le plan comptable et qu'il s'agit en réalité du budget alloué pour le traditionnel repas de fin d'année, qui était auparavant comptabilisé dans un autre compte. Madame Isabelle Guerry, ajoute que pour le repas sont invités le personnel de la Commune ainsi que les employés de la voirie de Gletterens et M. Romain Cuany.

Ordre, sécurité publique et défense : Aucune question soulevée par l'assemblée communale

Enseignement et formation : Aucune question soulevée par l'assemblée communale

Culte, culture et loisirs : Aucune question soulevée par l'assemblée communale

Santé : Aucune question soulevée par l'assemblée communale

Affaires sociales : Aucune question soulevée par l'assemblée communale

Transport et communication : Aucune question soulevée par l'assemblée communale

Protection, aménagement de l'environnement : Monsieur Cyrille Joye prend la parole et relève que dans la rubrique « participation à la STEP » il constate une augmentation de Fr. 20'000 entre les comptes 2022 et le budget 2024.

Monsieur Thierry Billieux, Conseiller communal, explique que la station d'épuration de Grandcour fonctionne avec un assèchement des boues sur lits de roseaux qui sont au nombre de 4, hors ces deux dernières années ceux-ci non pas fonctionné en regard des vagues de sécheresse et l'AGMV a dû se résoudre à suivre la filière habituelle des autres step en transportant les boues une première fois pour les mettre en décantation et une seconde pour l'incinération à la Saidef. Les boues lors du premier transport contiennent 80% d'eau et entre 60 et 70 % lors de l'incinération. Le compost sous les lits de roseaux lors de l'incinération est très lourd mais ne contient que 20 % d'eau. Beaucoup de travaux ont été entrepris et à ce jour les lits de roseaux fonctionnent à satisfaction, mais par prudence, l'AGMV a décidé de prévoir un budget important pour l'incinération des boues si d'aventure les lits de roseaux venaient à nouveau à ne pas fonctionner.

Monsieur Christophe Guerry demande ce qu'est le SIT.

Monsieur Stéphane Vessaz, Conseiller communal, répond que c'est le Système d'Information du Territoire. Ce système est accessible sur le site internet de la commune. On y trouve le parcellaire, la position des conduites d'eaux potables, d'eaux usées, d'eaux claires. C'est géré par le bureau de Géomètre Hirsiger et Péclard à Domdidier. Tout est basé chez eux et ce sont eux qui s'occupent de la mise à jour et de la maintenance du logiciel. Ce sont des frais fixes.

Economie : Aucune question soulevée par l'assemblée communale

Finances et Impôts : Aucune question soulevée par l'assemblée communale

Madame Jessica Bourgeois, Boursière communale, indique que l'excédent de charge budgété pour 2024 est de CHF 45'858.27.

2.2 Budget d'investissement (annexe 2)

Monsieur Gilles Vullièrne, Conseiller communal, passe en revue l'investissement concernant les routes de la Vannaz, le chemin en Rosset et le chemin du Chaffard.

Investissement :

Pour la route de la Vannaz, les travaux suivants sont à effectuer : nettoyage des bords de routes par une balayeuse afin d'éliminer toutes les herbes et pontage des fissures entre la route et les bordures. Monsieur Gilles Vullièrne indique aux habitants qu'ils ont peut-être remarqué que les bordures ne sont pas forcément visibles à cause de l'herbe. L'objectif est d'enlever ces herbes et d'empêcher la repousse de celles-ci grâce au pontage des fissures. L'avantage de cette technique est de ralentir la repousse des herbes sur plusieurs années.

Il y a aussi un certain nombre de pontages de fissures à faire sur le chemin en Rosset ainsi que du reprofilage bitumeux. Il rend attentifs les villageois que sur ce chemin la route s'est affaissée et qu'il manque des morceaux de bitume sur les côtés de celle-ci. Le rôle du reprofilage est de combler les endroits où le goudron est parti et de combler les affaissements de la route.

Pour le chemin du Chaffard, des pontages de fissures du pont seront aussi effectués.

Le coût de cet investissement s'élève à CHF 35'000. Monsieur Gilles Vullièrne indique que l'investissement sera financé par les liquidités disponibles.

Monsieur Pierre Waser a constaté que depuis 7 à 8 ans la commune n'a plus prévu de traçage médian blanc sur les routes de la Vannaz. Est-il prévu de le refaire ou sera-t-il abandonné ?

Il précise qu'actuellement, il voit encore quelques traces de ce pré-marquage. Si la commune continue de le faire, il souhaiterait que la commune agisse maintenant. Dans le cas contraire, la commune devra réinvestir dans le pré-marquage et dans le marquage. En revanche, si la commune décidait de ne plus faire de marquage, il ne faudrait pas attendre que le pré-marquage disparaisse ce qui aurait pour conséquences des coûts plus élevés pour le refaire.

Monsieur Stéphane Vessaz répond que le Conseil Communal ne s'est pas posé la question. Mais comme la signalisation des routes va être revue au début de l'année, le sujet du marquage peut rentrer dans ce cadre.

Monsieur Florian Moser remarque que par temps de pluie, les routes sont inondées, il manque 1 à 2 grilles pour faciliter l'évacuation. Ils ont mis 4 à 6 mètres d'herbe pour faire tampon.

Monsieur Christophe Guerry indique à Monsieur Pierre Waser que le marquage des routes n'est plus obligatoire. Il prend exemple sur le village de Saint-Aubin.

2.3 Rapport de la commission financière et de l'organe de contrôle (annexe 3)

Madame Isabelle Guerry, donne la parole à Monsieur Etienne Boinay, membre de la commission financière, pour la lecture du rapport. Monsieur Boinay remercie Madame la Syndique et procède à la lecture dudit document (annexe 3). Il rappelle qu'il y a deux postes vacants au sein de la Commission financière.

Madame Isabelle Guerry, met en discussion le rapport de la Commission financière. Il n'y a pas de remarque ou de question formulée par l'assemblée.

2.4 Approbation

Madame Isabelle Guerry, passe maintenant au vote. Elle soumet au vote le rapport de la Commission financière

Rapport de la commission financière

Pour : 32
Contre : 0
Abstention : 0

Le rapport de la commission financière est approuvé à l'unanimité.

Elle soumet au vote le budget de fonctionnement.

Budget de fonctionnement

Pour : 30
Contre : 0
Abstention : 2

Le budget de fonctionnement est approuvé à la majorité.

Elle soumet au vote le budget d'investissement

Budget d'investissement

Pour : 29
Contre : 0
Abstention : 3

Le budget d'investissement est approuvé à la majorité.

Mme Isabelle Guerry remercie l'assemblée pour sa confiance.

3. Règlement du Cimetière

3.1 Présentation

Madame Isabelle Guerry, donne la parole à Madame Arlette Beureux, Conseillère communale.

Mme Arlette Beureux explique qu'à la demande de l'Etat de Fribourg, les communes doivent mettre à jour leurs règlements. Le règlement du cimetière de la Commune de Vallon datant du 7 avril 1987, il devait être réactualisé.

Monsieur Pierre Stanislas Chardonnens prend la parole et précise qu'il connaît bien ce règlement car il a rédigé l'ancien. Il a parcouru l'entier de ce nouveau règlement et remarque que celui-ci est inapte à être soumis au vote de cette assemblée tellement il y a de choses qui sont incohérentes et insuffisantes. Tant de la forme, du style et de la précision. Il cite :

- Concession : il n'y en a pas.
- Coin des enfants : il n'y en a pas.
- Aucune indication sur les dimensions des stèles pour les défunts incinérés.

Il précise qu'il y a quantités de manques et pour pratiquement chaque article de quoi discuter.

Si la commune veut prendre part à la discussion, pendant l'Assemblée, c'est totalement inadapté car il faut une table pour écrire. Et si la commune souhaite faire durer le plaisir jusqu'à minuit, il est à notre disposition.

Il propose simplement de reporter le vote de ce règlement et il est prêt à discuter avec la personne responsable pour essayer de l'adapter.

Madame Arlette Beureux précise qu'elle a repris le règlement/document type que le Canton de Fribourg met à disposition des communes en l'adaptant à la Commune de Vallon.

Madame Isabelle Guerry indique que ce règlement a été repris par toutes les communes.

Monsieur Pierre Stanislas Chardonnens lit quelques extraits de ce règlement qui selon lui manquent de précision et demande à ce que ce règlement soit revu et représenté lors d'une prochaine assemblée.

Monsieur Etienne Boinay suppose que les autres communes l'appliquent sans problème, il pense que l'on va trop dans les détails. Si le canton a proposé ce texte c'est qu'il n'y a pas de problème. La Commune de Saint-Aubin l'a adopté pourquoi serait-il différent pour la Commune de Vallon.

Monsieur Pierre Stanislas Chardonnens répond que ce n'est pas le même règlement et que la paroisse de St-Aubin joue avec le territoire. Il remercie la commune d'entretenir le cimetière à satisfaction.

Monsieur Christophe Guerry propose de créer un groupe de travail et d'y intégrer M. Chardonnens.

Madame Isabelle Guerry, demande à l'assemblée si elle est d'accord de reporter ce règlement à une prochaine assemblée. L'assemblée approuve, à la majorité, le report du règlement du cimetière.

3.2 Rapport de la Commission financière

Ce point n'est pas traité, la présentation du règlement étant reportée à une prochaine assemblée.

3.3. Approbation

Ce point n'est pas traité, l'approbation du règlement étant reportée à une prochaine assemblée.

4. Nomination de deux nouveaux membres à la Commission financière

4.1 Proposition de candidats

Madame Isabelle Guerry, explique que suite à la démission de Mme Marie Zbinden et M. Christian Ballaman, nous devons nommer deux nouvelles personnes pour les remplacer. Elle profite de les remercier pour leur engagement.

Monsieur Gilles Vullièrne propose Monsieur Eric Schlüchter et le présente.

Monsieur Pierre-André Fragnière dit être intéressé mais souhaite être renseigné sur la charge de travail et les compétences requises.

Monsieur Etienne Boinay répond aux interrogations de Monsieur Fragnière.

Monsieur Thierry Billieux, rajoute que le rôle de la commission financière est de vérifier les comptes et le budget, de demander des explications pour les postes dont les montants présentent une différence significative par rapport aux années précédentes. C'est l'autorité de surveillance des dépenses faites par l'exécutif. La vérification comptable est faite par une fiduciaire comme exigé dans la loi sur les communes.

Finalement, Monsieur Pierre-André Fragnière se propose en tant que nouveau membre.

Madame Isabelle Guerry, propose à l'assemblée d'élire MM. Eric Schlüchter et Pierre-André Fragnière par applaudissements.

5. Divers

5.1 Réponse aux questions des assemblées précédentes

Madame Isabelle Guerry répond à la question de Monsieur Cyrille Joye qui s'interrogeait sur le solde du crédit voté en 2015 concernant la rénovation/constructions des 3 EMS de la région et qui n'a pas été utilisé en totalité étant donné que seul l'EMS des Fauvettes a été agrandi. En effet, un crédit de CHF 57,9 millions avait été voté en 2015 pour l'ensemble des projets de construction, soit la rénovation des Fauvettes à Montagny et Les Mouettes à Estavayer ainsi que la transformation ou la nouvelle construction de l'EMS Les Lilas à Domdidier. Finalement, le service des communes du canton de Fribourg n'a, par la suite, accordé que l'autorisation de financement pour les travaux de rénovation sur le site de Montagny, décision prise sur la base du crédit de construction voté par l'assemblée des délégués de l'Association des communes pour l'organisation médico-sociale du district de la Broye le 7 janvier 2015. Le montant du crédit s'élevait alors à CHF 23,4 millions. Le service des communes a en revanche refusé le 3 juin 2015 l'autorisation de financement pour les projets de construction relatifs aux travaux à réaliser sur les sites de Domdidier et Estavayer-le-Lac. Il a estimé que le référendum financier obligatoire voté le 8 mars 2015 n'était pas valable pour ces deux projets, l'Assemblée des délégués n'ayant pas voté les crédits de construction, seule une estimation rudimentaire étant disponible au moment du vote le 8 mars 2015.

De ce fait, sur les CHF 57,9 millions seuls CHF 23,4 millions ont été utilisés pour l'agrandissement de l'EMS des Fauvettes à Montagny. En novembre dernier, nous avons voté CHF 74 millions pour la construction de deux EMS à Estavayer et Domdidier. Les ouvertures sont prévues en 2026 pour Estavayer et 2028 pour Domdidier.

Madame Isabelle Guerry passe la parole à Monsieur Thierry Billieux qui répond à la demande de Monsieur Pierre Waser pour une augmentation du prix de location de la buvette pour les personnes externes à la commune, en vertu de la fin des aménagements extérieurs. Il explique que les travaux d'aménagements extérieurs ayant été terminés en

cours d'année 2023, nous allons sur la base de 2024 étudier l'impact de ces travaux sur le nombre de location. Nous allons également voir le rendement des locations 2024 par rapport aux coûts d'entretiens sans les coûts d'investissement pour pouvoir prendre une décision sur cette augmentation de prix en connaissance de cause.

Monsieur Pierre Waser ne comprend pas pourquoi on n'augmente pas cette location de CHF 180.-- à 195.-- voire même à CHF 200.--. Il a effectué des recherches de prix de location dans d'autres communes et ils avoisinent tous dans les CHF 200.--.

Monsieur Simon Baechler trouve que la réponse de Monsieur Thierry Billieux n'est pas pertinente. Il demande que l'augmentation des locations de la buvette pour les externes soit faite au plus vite et que si l'augmentation ne permet pas de couvrir les coûts d'exploitation, le prix soit augmenté à nouveau

Madame Denise Moissoglou indique que Monsieur Thierry Billieux n'a pas répondu à la question à savoir pourquoi, plus on loue plus les frais sont importants et si cela est surtout dû à des déprédations.

Monsieur Thierry Billieux répond que ce ne sont pas les déprédations qui augmentent les coûts car si on peut déterminer qui les a commis, on facture le montant total des réparations au responsable. Ce sont les coûts d'entretien, de nettoyage, de chauffage et d'électricité qui augmentent significativement les coûts.

Monsieur Thierry Billieux revient sur les arrêts de bus. Actuellement, nous savons qui paie quoi en vertu de l'application de la loi sur l'égalité L Hand et la répartition des coûts. C'est au canton de prendre en charge les rehaussements des trottoirs aux arrêts de bus. Il ne prend pas en charge les abris bus, les achats de terrains et les parcs à vélo qui doivent être créés à proximité des arrêts de bus. Dès lors, nous allons relancer la procédure en regard de ces informations. Nous reviendrons avec une modification du budget d'investissement ou une autre demande de crédit d'investissement.

Monsieur Thierry Billieux donne une explication au sujet des avions FA 35. Nous avons été conviés à une séance d'information le 6 décembre 2023 dont vous avez certainement vu quelques nouvelles lors du téléjournal du 08.12.2023. Ce que l'on a appris, lors de cette séance, c'est qu'il est prévu une augmentation de 3 décibels selon l'échelle logarithmique, c'est un doublement du bruit. De plus, ces nouveaux avions provoquent plus de basses fréquences dont une plus grande pénétration dans les bâtiments. Une augmentation de la surface cadastrale du bruit des 60 décibels est augmentée de façon significative pour plusieurs communes. Pour la nôtre, il y a une incidence non négligeable sur Carignan. Nous avons demandé au département (DDPS) fédéral, une carte précise de cette augmentation sur notre commune car il semble qu'elle inclue des bâtiments qui n'étaient pas pris en considération avec le cadastre du bruit inhérent aux FA 18. Nous allons également demander notre intégration au groupe de défense des communes impactées par la limite des 60 décibels.

Monsieur Pierre Stanislas Chardonnens relève que le responsable de l'aérodrome a indiqué qu'il y aurait moins de vols. S'il est devant sa maison et que ça décolle ou atterrit, il pourrait croire que les pilotes s'amuse lorsqu'ils mettent la gomme pour redécoller car soi-disant c'est l'ordinateur qui règle l'atterrissage. Il peut s'arrêter de discuter, en tout cas 2 minutes. Il se demande pourquoi ils prennent toujours les mêmes couloirs, pourquoi toujours dans ce même coin ? Il pense qu'on doit intervenir violemment dans ces assemblées car l'armée se « moque de nous ».

Monsieur Thierry Billieux, répond que pour la dernière phrase, il s'agit d'une opinion qu'il ne partage pas. Les informations qui nous ont été données se basent sur des éléments extrêmement techniques, mais impossible à comparer avec ceux faits pour le cadastre

précédent car il s'agit d'une nouvelle méthode de calcul plus précise, traitée par un nouvel algorithme et de nouveaux appareils de mesure. Monsieur Thierry Billieux affirme que ce dossier sera suivi de près par le Conseil communal.

Monsieur Pierre Stanislas Chardonens suggère qu'ils aillent faire leur mission sur l'étranger. Monsieur Thierry Billieux explique que lors de cette séance, le DDPS, l'armée, Arma suisse et les autres acteurs intégrés à l'arrivée de ces nouveaux avions de combat, ont formellement promis que les communes riveraines seraient intégrées aux discussions. Les mises en conformité seront, selon la procédure légale, soumises aux communes et aux particuliers, donc les oppositions seront possibles.

Madame Isabelle Guerry donne la parole à Monsieur Gilles Vullièrne qui informe les citoyens que le Conseil des Etats a adopté, le 20 juin dernier, une ordonnance qui modifie le règlement sur l'énergie

La principale modification concerne l'extinction de l'éclairage public de minuit à 5h ou de l'équiper d'un éclairage dynamique.

Ce sujet sera étudié pour l'année prochaine, mais le Conseil communal tenait à vous informer car les communes ont jusqu'en 2028 pour se mettre aux normes.

5.2 Parole aux citoyens :

Madame Isabelle Guerry, donne la parole aux citoyens.

Monsieur Pierre Waser indique qu'il s'était proposé lors de la précédente assemblée pour donner un coup de Kärcher sur les deux mosaïques du giratoire ainsi que sur les meules du Chaffard.

Le Conseil avait répondu que ce n'était pas à lui de faire ce travail, et que le personnel de la voirie de Gletterens s'en occuperait. Il est surpris que cela n'ait pas été fait.

Monsieur Gilles Vullièrne indique qu'il ne s'est pas rien fait. La commune a demandé à la voirie de nettoyer le giratoire. La voirie a indiqué que la saleté apparente sur l'écusson de Vallon est en réalité de l'usure. Donc malgré le nettoyage, la peinture se grise. Pour le giratoire, cela a aussi été demandé et effectué. Lors d'un prochain nettoyage, celui-ci sera effectué avec leur balayeuse afin d'arracher la mousse et les mauvaises herbes.

Monsieur Pierre Waser répond qu'il ne parle pas de ça, il parle des deux mosaïques sur le giratoire. Ce sont des cailloux de couleurs pour les armoiries. La couleur ne peut pas partir, car ce sont des cailloux qui sont blancs et rouges jusqu'au cœur. En principe, s'ils les lavent, la saleté devrait s'en aller. Il ne comprend pas qu'avec un coup de Kärcher les cailloux restent gris. Il s'est occupé lui-même, quand ils ont fait le rond-point, de commander les cailloux nécessaires et de ne pas mettre des cailloux avec de la peinture, car avec les années cela partirait. C'est pour cela que ce sont des cailloux de couleur pastel et non pas rouge vif. Il lui semble bizarre qu'avec le Kärcher nous n'arrivions pas à récupérer la couleur d'origine.

Monsieur Gilles Vullièrne redemandera à la voirie de repasser une nouvelle fois et d'être bien insistant sur le nettoyage et de tester dans un petit coin.

Pour les deux meules qui viennent du Chaffard, ce sont des meules en granit, elles ne devraient pas s'abîmer.

Monsieur Claude Wessel est en souci concernant la vitesse sur la route principale et il se demande si nous ne devrions pas la faire passer à 30 km/h.

Il y a un passablement d'enfants qui se retrouvent aux abords de cette route et que cela est dangereux. Il compare ceci à la ville de Fribourg au niveau de la gare. Il se demande si ce n'est pas le bon moment de discuter de cela étant donné que les arrêts de bus et la signalisation vont être analysés et discutés.

Monsieur Gilles Vullièrme répond par l'affirmative en expliquant que ce point va être englobé dans celui de la signalisation des routes qui sera étudié en 2024.

Il indique qu'un radar dit pédagogique a été posé, malheureusement les données de celui-ci ne peuvent être utilisées, car ce dernier a été déplacé. Il y a la possibilité de poser des radars qui donnent des statistiques sur la circulation routière afin de nous permettre d'évaluer le trafic et confirmer ou non le sentiment d'avoir des automobilistes qui conduiraient trop vite. Cela sera vu en 2024.

Monsieur Etienne Boinay demande où en sont les discussions avec le canton concernant la route en bas de la Vannaz et la route cantonale, cela manque de lumière, zone à 80 km/h et l'accès à la Buvette qui n'est absolument pas prévu pour un tel trafic et ainsi que l'accès au Musée Romain. Il trouve cela terriblement dangereux.

Tout le monde le sait que ce carrefour est le pont noir du réseau routier Fribourgeois. Il souhaiterait la pose d'un éclairage supplémentaire et une limitation à 60 km/h.

Monsieur Thierry Billieux explique que plusieurs discussions ont déjà eues lieu avec le canton et avec le Service des ponts et chaussées afin de diminuer la dangerosité de ce carrefour. La création d'un giratoire semble compliquée pour le canton, service qui répond également que selon les lois et règlements en vigueur on ne peut pas diminuer la vitesse à 60 km/h ou moins si les deux côtés de la route ne sont pas bâtis et que pour la demande de rallonger l'interdiction de dépasser ce n'est pas pertinent, car si on fait cela partout on ne pourra plus dépasser nulle part.

Monsieur Pierre-André Fragnière rappelle qu'il avait déjà signalé, lors d'une précédente assemblée, qu'au niveau de l'arrêt de bus qui se trouve vers l'Église, la route n'était pas en trop bon état et que les voitures commençaient à freiner à hauteur de l'arrêt. L'endroit est dangereux et il est fréquenté par beaucoup d'enfants.

Monsieur Pierre Stanislas Chardonnens rajoute qu'il trouve également dangereux la route du Galicet, elle est étroite, il y a des virages, beaucoup de circulation et beaucoup d'enfants qui vont à l'école. Il proposerait de mettre cette route à 30 km/h.

Monsieur Bruno Baechler indique qu'il existe, en France, des solutions à l'entrée des villages. Ils mettent un feu et si les automobilistes ne respectent pas la limitation, le feu devient rouge et vous êtes pris au radar. Monsieur Christophe Guerry explique qu'en Suisse, ce n'est pas la même réglementation et que la législation Suisse ne permet pas de mettre en place ce système.

Madame Isabelle Guerry rajoute que tous ces points seront abordés avec la Commission d'aménagement lors de l'étude.

Madame Denise Moissoglou demande si un local serait disponible pour faire les décorations pour les 80 ans de la Jeunesse. Madame Isabelle Guerry répond que la salle du rez-de-chaussée de l'école serait disponible mais qu'elle est également utilisée par les enseignantes pour différents cours d'appuis et qu'il faudrait partager l'espace. Quelques armoires ont été libérées mais cela reste petit et pas très pratique si les décorations sont grandes. L'autre proposition serait la salle au sous-sol de La Chaumière. Mme Arlette Beureux précise que durant la période du théâtre, il faudra la libérer mais que c'est quand même plus pratique de venir dans cette salle que dans la petite classe.

Monsieur Pierre Stanislas Chardonnens revient sur son opposition concernant la mise à l'enquête de la modification ponctuelle du Plan d'Aménagement Local de la Commune de Vallon. C'est une modification liée à l'exploitation de la Glaisière.

Après une vision locale, Monsieur Pierre Stanislas Chardonnens voit mal un trou de 50 ou 60 mètres sur une longueur de 8 à 900 mètres.

Il donne les raisons de son opposition :

Sous le terme de quelques modifications, c'est un changement fondamental dans l'exploitation de la glaisière. La mise à l'enquête était surprenante, car elle contenait également une demande de permis pour l'exploitation de la glaisière concernant l'ensemble des secteurs déjà destinés à l'exploitation. Il a été également très surpris de constater l'érosion et l'effondrement des falaises de la glaisière, il ne faut pas envoyer des enfants là-bas.

Des avantages vont être donnés à l'entreprise exploitante, Gasser Ceramic, puisque la cote d'exploitation va passer de 455m à 440m, donc une profondeur supplémentaire de 15m.

A l'époque, il semblait que la terre prise en dessous de ces 455m était de très mauvaise qualité. Cette terre va ensuite être mélangée avec de la terre provenant d'ailleurs, très écologique !

Concernant le stockage des matériaux extraits, il devrait se faire directement à Corcelles chez l'entreprise Gasser Ceramic. Mais les terrains de l'entreprise ont été vendus. Monsieur Pierre Stanislas Chardonnens estime qu'on pourrait aller plus vite pour procéder au remblayage de la glaisière en exploitant totalement un secteur et en le remblayant directement. Et ensuite passer au secteur suivant, l'idée étant d'ainsi éviter la suppression du Chemin du Gort. Ce chemin qui est utilisé par des cyclistes, des promeneurs, par lui-même avec une poussette, des citoyens. Le projet revient à supprimer cette route et faire passer les usagers 500 ou 600m plus bas sur une soi-disant route qui n'existe pas vraiment, c'est plutôt une piste... Il faut donc créer une véritable route pour les camions.

Dans son opposition, il demande le remblayage de la première partie, le maintien du chemin du Gort et que la nouvelle parcelle soit utilisée pour le stockage des terres. Si par malheur le chemin du Gort serait supprimé, il faut faire un trottoir depuis l'entrée de la piste (chemin de la Moraye) jusqu'au chemin du Gort afin d'assurer la sécurité de quelqu'un qui promène sa petite fille en poussette.

Monsieur Pierre Stanislas Chardonnens est persuadé que l'entreprise Gasser Ceramic/Morandi n'a pas un avenir très lointain. Ses camions polluants ne s'inscrivent vraiment pas dans la durabilité. Il faut demander une garantie financière d'au moins cinq millions pour la remise en état et le comblement de la glaisière au cas où l'entreprise disparaît. L'entreprise envisage de prendre trois millions trois cent mille m³ de terre, ce qui veut dire 33 mille m³ par année d'exploitation. Si l'entreprise disparaît, elle laissera un trou de près d'un kilomètre et une profondeur de 50-60m à la sortie de Vallon. Voilà l'héritage que vous laissez aux générations futures.

Dans le permis de construire, il faut fixer la garantie financière mais également les dispositions sur le principe des taxes de prélèvements des terres ainsi que le comblement. Et il faut commencer ces comblements tout de suite pour éviter l'effondrement des falaises.

La limite à la forêt n'a pas été respectée, des ratés de fabrications ont été déchargés jusqu'en bordure de forêt.

Monsieur Pierre Stanislas Chardonnens demande que tous ces éléments soient intégrés dans le permis de construire, une convention ne suffit pas.

Il ne sait pas ce que le Conseil communal va retenir, puisque celui-ci doit se prononcer sur son opposition. Mais, si celui-ci admet les dispositions qui sont celles du dossier mis à l'enquête, il jure que le Conseil communal transmettra une belle hypothèque à toutes

les générations futures. Il espère que la secrétaire communale mettra cette déclaration dans le procès-verbal pour qu'une fois, si quelqu'un fait une recherche, on puisse dire : « y a peut-être un con qui avait vu juste et que si ces malheureuses issues pouvaient se produire ou continuer jusqu'à l'éternité et bien qu'on puisse dire c'était le Conseil communal qui était responsable ».

Monsieur Stéphane Vessaz informe qu'il ne peut pas répondre à tout mais donne quelques informations sur ce dossier :

Celui-ci a été mis à l'enquête du 8 septembre au 9 octobre 2023. Il est actuellement en consultation à la commune où l'opposition de Monsieur Pierre Stanislas Chardonnens va être traitée. Une fois le préavis communal établi, ce dossier sera transmis au Canton et ensuite ce dernier l'enverra à la préfecture pour la délivrance du permis.

Dans ce qui a été dit par Monsieur Pierre Stanislas Chardonnens, tout n'était pas juste. Il parle d'une route à 600m plus loin pour remplacer le chemin du Gort qui va être supprimé. D'abord, on ne va pas le supprimer, on va le dévier provisoirement pendant la durée d'exploitation de la marnière et ce chemin est dévié de 200m côté Nord, coté Gletterens. Ce sont 200m et non pas 600m.

Ensuite, cette marnière est là depuis longtemps. Elle date de 1976 pour le début de l'exploitation. Il y a donc longtemps que le périmètre et le volume de l'exploitation existe. La seule chose que demande le nouveau projet c'est de pouvoir exploiter sous le chemin du Gort, donc la zone qui est côté Gletterens du chemin qui fait déjà partie du périmètre de l'exploitation actuelle. Le projet prévoit l'exploitation d'environ 330 mille m³ de matière propre à la fabrication situé sous le chemin du Gort. A la fin de l'exploitation et du remblayage prévus vers 2084, ce chemin sera rétabli à sa position actuelle.

Monsieur Pierre Stanislas Chardonnens pense que l'entreprise Gasser Ceramic va disparaître, cela reste son avis et la commune ne l'espère pas. Selon lui, les modifications demandées par le projet sont monumentales, ce qui selon Monsieur Stéphane Vessaz, n'est pas le cas.

Monsieur Stéphane Vessaz ajoute que l'exploitation de la glaisière provoque des nuisances avec les camions, l'usure de la route, mais c'est quand même une manne financière non négligeable pour la Commune de Vallon. A titre d'exemple, simplement pour la partie des 330 mille m³ sous le chemin du Gort, cela représente plusieurs centaines de milliers de francs de revenu supplémentaire pour la commune. Ces montants sont répartis sur plusieurs dizaines d'années, mais ils sont quand même là et les générations futures seront aussi contentes d'avoir ces montants à disposition pour éviter peut-être des hausses d'impôts exagérées.

Monsieur Thierry Billieux informe que la commune a une convention qui traite les m³ qui sont extraits de la glaisière en fonction de l'indice de Zürich. C'est un indice national qui est utilisé pour définir le prix du m³ et dans lequel il est inclus certaines parties des nuisances. Pour ce qui est du comblement, cela fera partie d'une autre convention avec les exploitants car lors du comblement si les montants encaissés sont supérieurs aux prix des m³ extraits la commune doit en bénéficier. Les calculs qui ont été faits jusqu'à maintenant c'était le même prix pour le retrait que pour le comblement. La commune portera ce sujet en avant avec les prochaines tractations avec l'exploitant.

Monsieur Florian Moser indique que l'entreprise gagne de l'argent concernant le remblaiement. Les camions qui viennent vider, c'est autour des 12/13 francs le m³ voire plus c'est en tout cas de l'argent qui rentre.

Monsieur Cyrille Joye fait le constat qu'il y a beaucoup d'augmentations actuellement (électricité, caisse maladie, etc) et que les finances de la commune sont saines. Est-ce que le conseil communal s'est posé la question sur une éventuelle réduction des impôts ?

Madame Isabelle Guerry indique qu'éventuellement le taux d'imposition pourrait baisser pour une année et être revu pour l'année suivante mais le sujet doit être étudié.

M. Nicolas Chardonnens demande si cela est compatible avec un budget déficitaire ?

Mme Jessica Bourgeois complète les explications de Madame Isabelle Guerry et répond à Monsieur Chardonnens, qu'en effet le budget est déficitaire et que celui-ci doit être légalement à l'équilibre. La décision reviendra au Conseil communal en fonction des réflexions menées.

Monsieur Gilles Vullièrme annonce qu'il est préférable de se laisser encore une année de marge, car le conseil est conscient de la facilité de baisser les impôts, mais qu'il est tout de suite plus difficile lorsqu'il faut les augmenter. Il vaut mieux être prudent.

Monsieur Thierry Billieux annonce qu'avec le MCH2, il n'est plus possible de faire des réserves. Dans le passé, il y avait un peu de déficit et pas de bénéfice, mais c'était en faisant des amortissements supplémentaires et en chargeant les réserves. Avec MCH2, il n'est plus possible de fonctionner ainsi. Il précise qu'on est presque à flux tendu avec les coûts car on a le droit de faire des réserves que sur des points très précis qui sont l'épuration et l'eau.

Monsieur Bruno Baechler demande des informations sur la séance concernant l'école qui a été reportée. Madame Isabelle Guerry explique que cette séance a dû être malheureusement repoussée car nous n'avons pas toutes les données nécessaires pour la mener à bien. Le projet sur l'avenir de l'école de Vallon est toujours en cours d'étude et une séance d'information à la population sera fixée dans le premier trimestre 2024.

Monsieur Florian Moser demande si Monsieur Romain Cuany, responsable du bureau technique, a des jours de présences au bureau communal de Vallon. Son architecte et lui-même restent sans réponse aux mails et appels téléphoniques.

Monsieur Stéphane Vessaz rappelle qu'il a seulement un taux de 20% pour la Commune de Vallon, que son bureau principal se trouve à Delley et qu'il va transmettre à M. Romain Cuany de rappeler M. Florian Moser.

Monsieur Nicolas Chardonnens demande la suite concernant l'intervention aux abris PC.

Monsieur Thierry Billieux explique que du personnel de la Confédération est venu contrôler les abris et qu'ils n'ont pu intervenir car il fallait démonter la ventilation civile. La commune a demandé à la voirie que ce soit fait pour leur prochain passage.

Quand ils sont revenus, ils ont procédé aux divers tests nécessaires. A l'heure actuelle, la commune est toujours dans l'attente du rapport. Étant sans réponse, Monsieur Thierry Billieux a demandé au service de la voirie de remonter les ventilations car c'est la période hivernale, avec pluie et humidité. Il y a donc des risques de moisissures dans les abris. La Commune de Gletterens est aussi dans la même situation que Vallon.

Monsieur Charles Piquard intervient concernant les travaux au chemin de l'Epena et la route de la Vannaz. Il demande si le miroir qui est présent actuellement en provisoire sera prévu en fixe par la suite car la visibilité est nulle.

Monsieur Stéphane Vessaz l'informe qu'en principe pas. Celui qui est en place actuellement est provisoire. Par la suite, un trottoir d'environ 1m50 va venir le long de la route à l'endroit où il y a les palissades en ce moment, ce qui devrait améliorer la visibilité. Mais ce point sera revu si ce n'est pas suffisant.

Monsieur Charles Piquard demande aussi si pendant les jours fériés, les entreprises ont des autorisations de travailler ?

Monsieur Stéphane Vessaz répond qu'en principe pas, aucune demande n'a été formulée à la commune.

Madame Isabelle Guerry prend la parole et adresse un mot pour le départ de Madame Arlette Beureux, Conseillère communale, qui a décidé, pour des raisons personnelles, de quitter le Conseil communal au 31 décembre 2023. Elle la remercie pour son excellent travail et son dévouement durant ces presque 8 années au sein du Conseil communal.

L'Assemblée la remercie par applaudissements.

Madame Isabelle Guerry profite de rappeler à l'Assemblée que le Conseil communal cherche une personne pour le remplacement de Madame Arlette Beureux. Les élections auront lieu le 3 mars prochain et les listes des candidats doivent être déposées jusqu'au lundi 22 janvier à midi.

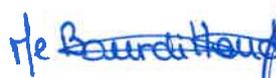
Madame Isabelle Guerry continue en remerciant pour son travail et son engagement, Madame Floriane Bourdilloud, secrétaire communale ad-intérim qui terminera son contrat le 31 janvier 2024. Madame Carine Celato, secrétaire communale, reprendra son poste à la suite de son congé maternité.

Elle rappelle que le Marché de Noël aura lieu le dimanche 17 décembre 2023 de 10h00 à 16h00 à la salle de La Chaumière.

Pour conclure, Madame Isabelle Guerry remercie toutes les personnes de cette assemblée pour leur présence, leur souhaite de belles fêtes de fin d'année et les invite à partager le verre de l'amitié.

Il est 22 h 11 lorsque Madame la Présidente clôt cette assemblée.

La Secrétaire ad-intérim : La Présidente :


F. Bourdilloud


I. Guerry



BUDGET DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2024

	<u>Budget 2024</u>		<u>Budget 2023</u>		<u>Exercice 2022</u>	
	Dépenses CHF	Recettes	Dépenses CHF	Recettes	Dépenses CHF	Recettes
ADMINISTRATION GENERALE	465'420.00	65'440.00	351'860.00	78'040.00	443'731.38	64'425.75
Législatif et exécutif communal	93'990.00		90'695.00		92'781.80	
- Rémunération commissions et scrutateurs	1'350.00		1'600.00		1'458.00	
- Imprimés et publications (votations)	3'000.00		3'000.00		2'701.30	
- Organe de révision	4'000.00		4'000.00		3'877.20	
- Jetons de présence du conseil communal	32'000.00		32'000.00		29'200.00	
- Vacances du conseil communal	38'000.00		38'000.00		40'184.95	
- Cotisations aux assurances sociales	12'140.00		12'095.00		12'975.35	
- Repas de fin d'année et présents	1'000.00		0.00		0.00	
- Frais de déplacements du conseil communal	2'500.00		0.00		2'385.00	
Administration générale	371'430.00	65'440.00	261'165.00	78'040.00	350'949.58	64'425.75
- Traitement du personnel administratif	86'750.00		73'520.00		77'099.55	
- Cotisations aux assurances sociales	12'870.00		11'035.00		11'152.85	
- Allocations pour enfants et formation du personnel	4'100.00		500.00		0.00	
- Frais administratifs	19'000.00		19'800.00		20'033.95	
- Charges informatiques et acquisition de licences	20'500.00		13'000.00		13'643.45	
- Frais de réception et de délégations	10'000.00		12'000.00		12'476.50	
- Frais rappel, poursuites, perception impôts, frais bancaires	24'650.00		20'650.00		28'410.67	
- Assurances diverses (ECAB, RC, ass. bâtiment)	6'500.00		6'000.00		6'556.30	
- Dons aux sociétés et manifestations locales + ass. Régionales	22'500.00		23'000.00		20'846.40	
- Amortissements mobilier et informatique	13'300.00		1'000.00		19'021.05	
- Encaissement des émoluments administratifs et remb. Frais de poursuites		5'000.00		4'000.00		5'439.80
- Remboursement de tiers et d'assurances		0.00		0.00		2'331.85

BUDGET DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2024

	<u>Budget 2024</u>		<u>Budget 2023</u>		<u>Exercice 2022</u>	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
<i>Immeubles du patrimoine administratif</i>						
- Traitement du personnel de conciergerie	5'100.00		5'100.00		4'438.00	
- Cotisations aux assurances sociales	660.00		660.00		1'550.70	
- Electricité	2'250.00		1'800.00		1'879.45	
- Frais d'entretien du bâtiment administratif	6'000.00		10'000.00		7'191.56	
- Entretien et frais La Buvette	5'000.00		5'000.00		9'566.40	
- Entretien et frais La Chaumière	10'000.00		10'000.00		14'607.20	
- Entretien et frais des appartements, du bâtiment	8'000.00		5'000.00		2'955.40	
- Entretien et frais bâtiment édilité	1'000.00		1'000.00		67.10	
- Mandat d'entretien en partenariat avec la commune de Gletterens	3'250.00		3'250.00		3'250.00	
- Amortissements planifiés des bâtiments administratifs	110'000.00		38'850.00		96'203.05	
- Loyer des appartements		34'440.00		34'440.00		31'800.00
- Location La Buvette		12'000.00		10'000.00		11'222.10
- Location La Chaumière		14'000.00		12'000.00		13'630.00
- Location des terres communales		0.00		17'600.00		0.00

BUDGET DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2024

	<u>Budget 2024</u>		<u>Budget 2023</u>		<u>Exercice 2022</u>	
	Dépenses CHF	Recettes	Dépenses CHF	Recettes	Dépenses CHF	Recettes
ORDRE PUBLIC	52'520.00	21'105.00	46'330.00	19'700.00	38'100.15	17'263.50
Protection juridique	15'000.00	1'305.00	15'000.00	0.00	16'762.40	1'305.00
- Participation frais de service tuteur officiel	15'000.00		15'000.00		16'762.40	
- Amortissement planifié subvention d'investissement		1'305.00		0.00		1'305.00
Service du feu	32'870.00	19'700.00	28'500.00	19'400.00	17'574.90	15'933.50
- Jetons de présence, commission, frais administratifs et de matériel	500.00		500.00		1'016.90	
- Participation au CSPI d'Agnens	0.00		0.00		16'558.00	
- Participation à l'ADIS Broye	32'370.00		28'000.00		0.00	
- Encaissement taxes d'exemption sapeurs-pompiers		14'000.00		13'500.00		14'733.50
- Location du local pompier		5'700.00		5'900.00		1'200.00
Militaire	1'500.00		0.00		1'500.00	
- Entretien ciblérie	1'500.00		0.00		1'500.00	
Protection civile	2'600.00	100.00	2'300.00	300.00	2'262.85	25.00
- Particip. PC cantonale + frais d'électricité	2'600.00		2'300.00		2'262.85	
- Location de l'abi PC		100.00		300.00		25.00
Organisation communale	500.00		480.00		0.00	
- Dispositif sanitaire en cas d'événements majeurs	500.00		480.00		0.00	
Protection de la population	50.00		50.00		0.00	
- Frais organis. ORCOC et OPCI Basse-Broye	50.00		50.00		0.00	

BUDGET DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2024

	<u>Budget 2024</u>		<u>Budget 2023</u>		<u>Exercice 2022</u>	
	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
ENSEIGNEMENT ET FORMATION	677'525.75	1'000.00	638'780.90	1'000.00	607'926.30	818.45
Ecole enfantine, primaire et secondaire	477'619.65	1'000.00	451'721.40	1'000.00	414'653.55	818.45
- Dépenses liées au cycle scolaire obligatoire	477'619.65		451'721.40		414'653.55	
- Contributions fournitures scolaires		1'000.00		1'000.00		818.45
Ecoles spécialisées	98'870.10		94'771.85		85'308.45	
- Dépenses liées aux écoles spécialisées	98'870.10		94'771.85		85'308.45	
Formation professionnelle	7'500.00		7'000.00		8'708.65	
- Dépenses liées à la formation professionnelle	7'500.00		7'000.00		8'708.65	
Bâtiment et administration scolaire	44'036.00		39'900.00		31'368.00	
- Conseil des parents	1'000.00		1'000.00		880.00	
- Personnel de conciergerie et charges sociales y relativent	1'786.00		100.00		0.00	
- Frais administratifs, électricité et chauffage	17'250.00		13'800.00		10'583.65	
- Frais entretien du bâtiment et achat de matériel	24'000.00		25'000.00		19'904.35	
Accueil extra-scolaire	49'500.00		45'387.65		67'887.65	
- Participation à d'autres accueil extra-scolaire	49'500.00		45'387.65		67'887.65	
CULTE, CULTURE ET LOISIRS	7'500.00		13'600.00		19'496.55	
Culture	5'500.00		12'600.00		13'296.55	
- Participation Conservatoire et bibliothèque St-Aubin	5'500.00		12'600.00		13'296.55	
Sports	2'000.00		1'000.00		6'200.00	
- Dons aux sociétés et associations locales	900.00		1'000.00		1'000.00	
- Participations aux manifestations des sociétés locales	1'100.00		0.00		5'200.00	

BUDGET DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2024

	<u>Budget 2024</u>		<u>Budget 2023</u>		<u>Exercice 2022</u>	
	Dépenses CHF	Recettes	Dépenses CHF	Recettes	Dépenses CHF	Recettes
SANTE	232'631.00	1'500.00	215'423.00	1'500.00	192'418.00	874.20
Hôpitaux	9'235.00		9'267.00		8'273.50	
- Dépenses liées aux hôpitaux	9'235.00		9'267.00		8'273.50	
Homes médicalisés	133'702.00		120'265.00		114'870.15	
- Dépenses liées aux homes médicalisés	133'702.00		120'265.00		114'870.15	
Soins ambulatoires	85'994.00		82'191.00		66'369.10	
- Dépenses liées aux soins ambulatoires	85'994.00		82'191.00		66'369.10	
Service médical des écoles	3'700.00	1'500.00	3'700.00	1'500.00	2'905.25	874.20
- Dépenses liées au service médical des écoles	3'700.00		3'700.00		2'905.25	
- Remboursement de tiers		1'500.00		1'500.00		874.20

BUDGET DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2024

	<u>Budget 2024</u>		<u>Budget 2023</u>		<u>Exercice 2022</u>	
	Dépenses CHF	Recettes	Dépenses CHF	Recettes	Dépenses CHF	Recettes
AFFAIRES SOCIALES	288'358.05	500.00	276'769.90	500.00	240'536.25	743.00
Assurances sociales	500.00	500.00	500.00	500.00	1'676.60	743.00
- Participation communale aux assurances sociales	500.00		500.00		1'676.60	
- Participation du canton pour l'agent AVS		500.00		500.00		743.00
Structures d'accueil de la petite enfance	46'800.00		44'500.00		43'121.30	
- Participation aux crèches et assistantes parentales	46'800.00		44'500.00		43'121.30	
Invalidité	143'137.05		138'560.90		132'576.75	
- Particip. aux dép. cant. pour les insitutions spécialisées	143'137.05		138'560.90		132'576.75	
Aide sociale	97'921.00		93'209.00		63'161.60	
- Diverses participations à l'aide social	97'921.00		93'209.00		63'161.60	

BUDGET DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2024

	<u>Budget 2024</u>		<u>Budget 2023</u>		<u>Exercice 2022</u>	
	Dépenses CHF	Recettes	Dépenses CHF	Recettes	Dépenses CHF	Recettes
TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS	120'965.55	11'950.00	69'153.00	17'950.00	114'226.35	14'111.59
Routes communales et génie civil	98'654.55	11'950.00	48'950.00	17'950.00	94'859.35	14'111.59
- Traitement du personnel	2'550.00		2'000.00		2'859.35	
- Electricité	4'000.00		3'000.00		3'300.90	
- Entretien des routes et de l'éclairage	27'150.00		31'150.00		25'794.60	
- Déblaiement, sablage et protection hivernale	3'000.00		3'000.00		2'607.50	
- Entretien des machines	1'000.00		1'000.00		0.00	
- Amortissements planifiés des routes et de l'éclairage	60'954.55		8'800.00		60'297.00	
- Participation de Gasser Ceramic		10'000.00		16'000.00		12'292.59
- Participation déneigements allées privées		150.00		150.00		25.80
- Participation frais de balayage des routes communales		1'800.00		1'800.00		1'793.20
Chemins de fer fédéraux	4'096.00		3'381.00		3'879.00	
- Particip. au fonds fédéral d'infrastructure ferroviaire	4'096.00		3'381.00		3'879.00	
Trafic régional	18'215.00		16'822.00		15'488.00	
- Particip. aux indemn. pour l'exploitation du trafic régional	18'215.00		16'822.00		15'488.00	

BUDGET DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2024

	<u>Budget 2024</u>		<u>Budget 2023</u>		<u>Exercice 2022</u>	
	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
PROTECTION - AMENAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT	274'934.00	217'384.00	227'105.00	182'255.00	234'746.63	191'435.83
Approvisionnement en eau	74'570.00	74'570.00	54'000.00	54'000.00	72'024.04	72'024.04
- Achat d'eau	40'000.00		40'000.00		38'120.15	
- Entretien, rénovation des installations et achats de nouveaux compteurs	11'000.00		6'000.00		16'310.85	
- Mandat d'entretien en partenariat avec la commune de Gletterens	1'600.00		1'600.00		1'600.00	
- Amortissements planifiés immobilisation corporelle (eau)	12'110.00		4'000.00		7'204.90	
- Attribution à la réserve	9'860.00		2'400.00		8'788.14	
- Amortissements planifiés immobilisation corporelle (eau)		20'370.00		0.00		20'087.59
- Location compteurs, abonnement fixe et vente d'eau		54'200.00		54'000.00		51'936.45
Protection des eaux	83'814.00	83'814.00	72'255.00	72'255.00	60'667.99	60'667.99
- Entretien et rénovation des installations	3'000.00		3'000.00		0.00	
- Amortissements planifiés immobilisation corporelle (eau usée)	3'500.00		4'000.00		3'423.85	
- Particip. à la STEP + AGMV pour évacuation des boues	73'914.00		63'000.00		57'089.04	
- Participation à la STEP régionale (L'Eparse)	3'400.00		2'255.00		155.10	
- Taxes d'utilisation (épuration)		64'500.00		64'500.00		40'191.35
- Prélèvement réserve épuration		6'214.00		7'755.00		7'512.85
- Amortissements planifiés des subventions d'investissements		13'100.00		0.00		12'963.79
Ordures ménagères	58'500.00	54'000.00	52'000.00	51'000.00	51'896.10	54'628.80
- Frais de ramassage, décharge	19'500.00		18'500.00		17'584.95	
- Mandat d'entretien en partenariat avec la commune de Gletterens	1'000.00		1'000.00		1'000.00	
- Participation à la Commune de Grandcour	38'000.00		32'500.00		33'311.15	
- Taxes d'utilisation (déchets)		25'000.00		23'000.00		26'334.45
- Ventes vignettes		29'000.00		28'000.00		28'294.35

BUDGET DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2024

	<u>Budget 2024</u>		<u>Budget 2023</u>		<u>Exercice 2022</u>	
	Dépenses CHF	Recettes	Dépenses CHF	Recettes	Dépenses CHF	Recettes
Cimetière	1'850.00		1'850.00		2'200.00	
- Frais d'entretien	1'850.00		1'850.00		2'200.00	
Correction des eaux et endiguements	9'200.00		10'000.00		8'095.40	
- Travaux de conservation des ouvrages	9'200.00		10'000.00		8'095.40	
Protection de la nature	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
- Frais contrôle feu bactérien	0.00		0.00		0.00	
Aménagement du territoire	47'000.00	5'000.00	37'000.00	5'000.00	39'863.10	4'115.00
- Traitement Commission, consultants et émoluments administratifs	2'500.00		1'500.00		1'740.00	
- Part au Service technique intercommunal	26'000.00		27'000.00		22'988.00	
- Honoraires des urbanistes (contrôle constructions)	5'500.00		5'500.00		3'316.95	
- Maintenance SIT	3'000.00		3'000.00		1'300.00	
- Amortissement planifié immobilisation incorporelles (PAL)	10'000.00		0.00		10'518.15	
- Autorisations de construire		5'000.00		5'000.00		4'115.00
ECONOMIE	1'500.00	0.00	2'000.00	0.00	1'494.00	0.00
Forêts	1'500.00	0.00	2'000.00	0.00	1'494.00	0.00
- Participation Groupement forestier Broye Vully	1'500.00		1'500.00		1'494.00	
- Diverses dépenses	0.00		500.00		0.00	

BUDGET DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2024

	<u>Budget 2024</u>		<u>Budget 2023</u>		<u>Exercice 2022</u>	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
FINANCES ET IMPOTS	36'000.00	1'792'617.08	38'000.00	1'555'719.00	53'626.65	1'889'138.51
Impôts	25'000.00	1'443'600.00	20'000.00	1'414'600.00	41'759.55	1'536'438.70
- Pertes sur débiteurs	25'000.00		20'000.00		41'759.55	
- Impôt sur le revenu		1'010'000.00		990'000.00		985'928.30
- Impôt sur la fortune		85'000.00		80'000.00		80'259.05
- Impôt à la source		25'000.00		40'000.00		19'071.80
- Impôt sur les prestations en capital		18'000.00		20'000.00		16'578.85
- Impôt sur le bénéfice		40'000.00		25'000.00		57'085.85
- Impôt sur le capital		4'000.00		5'000.00		3'289.15
- Contributions immobilières		130'000.00		125'000.00		131'714.05
- Impôt sur les gains immobiliers et plus-values		40'000.00		40'000.00		112'368.45
- Impôt sur les successions et donations		50'000.00		50'000.00		87'945.85
- Taxe chiens		3'000.00		3'000.00		3'082.05
- Part à l'impôt cantonal sur les véhicules		38'600.00		36'600.00		36'457.30
- Compensation de base - réforme fiscale		0.00		0.00		2'658.00
Péréquation financière		135'026.00		134'629.00		139'625.00
- Attribution à la péréquation des ressources		121'188.00		120'914.00		125'389.00
- Attribution à la péréquation des besoins		13'838.00		13'715.00		14'236.00

BUDGET DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2024

	<u>Budget 2024</u>		<u>Budget 2023</u>		<u>Exercice 2022</u>	
	CHF		CHF		CHF	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Intérêts	11'000.00	6'300.00	18'000.00	6'490.00	11'867.10	7'993.73
- Intérêts passifs des engagements financiers	11'000.00		18'000.00		11'867.10	
- Intérêts créanciers et intérêts sur impôts impayés		6'200.00		6'400.00		7'861.33
- Redistribution liées à la taxe sur le CO2		100.00		90.00		132.40
Immeubles du patrimoine financier	0.00	20'170.00	0.00	0.00	0.00	17'560.00
- Loyer du domaine agricole communal		20'170.00		0.00		17'560.00
Postes non ventilables	0.00	187'521.08	0.00	0.00	0.00	187'521.08
- Prélèvement sur la réserve de réévaluation du patrimoine administratif		187'521.08		0.00		187'521.08
Total	2'157'354.35	2'111'496.08	1'879'021.80	1'856'664.00	1'946'302.26	2'178'810.83
		Bénéfice			232'508.57	
		Perte		22'357.80		
		45'858.27				

BUDGET DES INVESTISSEMENTS DE L'EXERCICE 2024

	<u>Budget 2024</u>		<u>Budget 2023</u>		<u>Exercice 2022</u>	
	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
<i>Administration :</i>						
- Changement du mobilier du bureau communal	0.00	0.00	0.00	0.00	9'477.90	0.00
- Rénovation extérieur de la Buvette	0.00	0.00	0.00	0.00	5'050.70	0.00
<i>Formation :</i>						
- Installation salle de classe container	0.00	0.00	0.00	0.00	23'474.05	0.00
<i>Transports et communications :</i>						
- Travaux d'entretien des routes communales	35'000.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
- Aménagement trottoir La Vannaz-Carignan	0.00	0.00	0.00	0.00	13'150.55	0.00
<i>Protection, aménagement de l'environnement :</i>						
- Bouclage de l'adduction d'eau - Rte du Chêne et Ch. Des Mosaïques	0.00	0.00	0.00	0.00	5'160.00	0.00
- Taxes de raccordement en eau	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	3'640.00
- Taxes de raccordement des eaux usées	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	2'500.00
<i>Finances et impôts :</i>						
Recettes d'investissement	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	6'140.00
Dépenses d'investissement	35'000.00	0.00	0.00	0.00	56'313.20	0.00

Procès-verbal de la commission financière de la Commune de Vallon

Objet : examen du budget 2024

Etaient présents pour examiner le budget 2024 à la séance du 16 novembre 2023 :

Madame : Jessica Bourgeois, Boursière communale

Messieurs : Thierry Billieux, Vice-syndic
Gilles Vullièrne, Conseiller communal responsable des finances
Vincent Léchenne, Président de la commission financière
Shady Youakim, Vice-président de la commission financière
Etienne Boinay, Secrétaire de la commission financière

Excusé : Madame Isabelle Guerry, Syndique

Remarques : commission financière - 2 postes vacants

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Madame Jessica Bourgeois nous donne lecture du budget 2024. Celui-ci est comparé avec le budget 2023 et, dans une moindre mesure, avec les comptes 2022. Les remarques suivantes ont été formulées :

Chapitre : Administration

Le budget 2024 intègre une augmentation des charges de CHF 113'560 en comparaison avec le budget 2023. Cette augmentation est principalement justifiée par la charge d'amortissement du patrimoine administratif augmenté d'un montant de CHF 71'150.00 suite à la réévaluation des actifs immobilisés effectuée lors du passage à MCH2 (Modèle comptable harmonisé), l'adaptation du taux de travail de la boursière communale, l'indexation des salaires pour le personnel et l'achat d'une licence Adobe pour la gestion des pdf et la création d'une application « Commune de Vallon ».

Chapitre : Ordre public

La participation à l'ADIS Broye (Association des communes pour l'organisation et la gestion de la défense incendie et des secours du district de la Broye) intègre une augmentation du budget pour ce poste de CHF 4'370.

Chapitre : Enseignement et formation

Pour ce chapitre les charges sont annoncées par les différents organismes cantonaux concernés et pour le cercle scolaire de St-Aubin/Vallon les montants sont définis entre les deux communes et fixées dans différentes conventions.

Chapitre : Transports et communications

Les amortissements planifiés des routes et de l'éclairage selon le nouveau système MCH2 impacte fortement le budget. Toutefois le budget reste cohérent par rapport aux comptes 2022.

Chapitre : Protection-Aménagement de l'environnement

On constate une augmentation des charges de CHF 18'110 dû aux amortissements planifiés, toujours lié à la réévaluation des actifs immobilisés selon le nouveau système MCH2.

Nous constatons une attribution à la réserve « équilibre du compte » pour un montant de CHF 9'860 concernant l'approvisionnement en eau et un prélèvement à la réserve « équilibre du compte » pour un montant de CHF 6'214.00 en ce qui concerne le traitement des eaux usées.

Il y a également une augmentation du budget pour le poste « Participation à la STEP + AGMV (Association intercommunale pour l'alimentation en eau des communes vaudoises et fribourgeoises) pour évacuation des eaux » de CHF 10'914. Par mesure de prudence l'AGMV a budgété l'évacuation et l'incinération des boues des lits de roseaux qui ont été remis en service le 1^{er} août 2023.

Chapitre : Finances et impôts

Les montants retenus dans les différents postes d'impôts correspondent aux chiffres communiqués par le département des communes. Ils sont adaptés à la capacité contributive de notre population. Nous observons ainsi par rapport au budget de l'année précédente des augmentations de recette pour les impôts de CHF 29'000.

Le poste « Prélèvement sur la réserve de réévaluation du patrimoine administratif » pour un montant de CHF 187'521.08 a été constituée sur la même base que les comptes annuels 2022. La dissolution de la réserve constituée lors du passage MCH2, selon les instructions du service des communes, sera dissoute linéairement jusqu'en 2031. Le montant de la réserve n'était pas connu lors de l'établissement du budget 2023.

Enfin, la récapitulation du budget de fonctionnement révèle pour le prochain exercice un excédent de charges de CHF 45'858.27

BUDGET D'INVESTISSEMENT

Le budget d'investissement, tel qu'il nous est présenté, prévoit des dépenses d'investissement pour l'année 2024 de CHF 35'000. Ces dernières concernent la réfection et le pointage des fissures des routes communales suivantes : Le Rosset, Le Chaffard et la route de la Vannaz/Fin-de-Rin. Ces dépenses seront financées par les liquidités disponibles.

En conclusion la commission financière vous recommande d'accepter les budgets de fonctionnement et d'investissements 2024 tels qu'ils vous ont été présentés.

Nous félicitons le Conseil communal et notre boursière pour la saine gestion des affaires communales, pour leur disponibilité et la clarté des renseignements fournis.

Vallon, le 06.12.2023

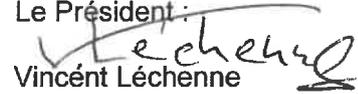
Le vice-Président :

Shady Youakim



Le Président :

Vincent Léchenne



COMMUNE DE VALLON
ADOPTION DU BUDGET 2024
(art. 87 à 91 et 97 LCo)

Le conseil communal, ayant adopté le budget, le soumet à l'assemblée communale.

Vallon, le 12 décembre 2023

Le Secrétaire / La Secrétaire

M. Bourdilloud



Le Syndic / La Syndique

I. Guerry

La commission financière, ayant examiné le budget, le prévoit favorablement et propose à l'assemblée communale de l'adopter.

Vallon, le 12 décembre 2023

Le Président / La Présidente

V. Lechevalier

L'assemblée communale, ayant pris connaissance du rapport de la commission financière, adopte le budget.

Vallon, le 12 décembre 2023

Le Secrétaire / La Secrétaire

M. Bourdilloud



Le Syndic / La Syndique

I. Guerry